



manifestation des buralistes

Rubrique : actualités - Date : samedi 4 novembre 2006

L'AFP rapporte qu'interrogé à l'Assemblée nationale, sur les compensations demandées par les gérants de bar-tabac avant la mise en Suvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le ministre de la santé a jugé que « même avec un délai d'application plus long pour les bars-tabac, la question est de protéger les salariés du tabagisme passif » et les gérants « des risques de recours d'un salarié » et il a ajouté « même s'il y a des revendications sur telle ou telle modalité, le principe » de l'interdiction de fumer « tout le monde l'attend depuis longtemps ».

Buralistes

L'AFP annonce que les buralistes vont manifester lundi devant les préfetures pour tenter d'obtenir un report de la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer prévue le 1er janvier 2008. René Le Pape, président de la Confédération des débitants, déclare « Nous demandons un délai de cinq ans pour appliquer cette mesure. Si on ne vocifère pas un petit peu, on n'obtient jamais rien ». D'après l'agence, au moins 15 000 manifestants sont attendus dans plus de 70 départements car les 31 000 buralistes dont 65% tiennent également des bars craignent de perdre entre 25 et 30% de chiffre d'affaire notamment sur les ventes de boissons. L'agence qui fait état du « contrat d'avenir » signé en 2003 pour soutenir les buralistes après la hausse du prix du tabac, souligne que les buralistes dont les cigarettes ne représentent plus que 55% du CA ont perçu 160 millions d'euros d'aides mais que contrairement aux clauses prévues, l'Etat n'a toujours pas confié les missions de service public promises. Affirmant que les buralistes veulent voir aboutir avant la fin de l'année le nouveau « contrat d'avenir » promis le 5 octobre par le ministre du commerce, l'agence précise que ce contrat devrait s'articuler autour de trois axes : « pérennisation des aides financières au-delà de 2007 », augmentation de la rémunération des buralistes sur la vente des produits du tabac, création d'une aide à la modernisation pour diversifier les activités.